

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 64 (1919)
Heft: 7

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le colonel Wildbolz. — Le colonel Steinbuch. — Directives. — Missions et stages en France.

A la suite de pénibles circonstances de famille, sur lesquelles il est inutile d'insister, le colonel-commandant de corps Wildbolz a été amené à donner sa démission de commandant du 2^e corps d'armée. Ses anciens subordonnés, presque sans exception, le voient partir avec regret et non sans émotion. Ils garderont un souvenir affectueux et respecté de ce chef si allant en même temps que si bienveillant, de ce brillant cavalier et de ce galant homme.

A sa place, le Conseil fédéral a élevé au grade de commandant de corps d'armée le colonel-divisionnaire Steinbuch, commandant de la 5^e division. Cette nomination a été un acte de justice. Le colonel Steinbuch, arrivé fort jeune au grade de colonel-divisionnaire, était actuellement, et de beaucoup, le plus ancien de nos commandants de division. En fait, il était le seul divisionnaire d'avant-guerre. Par ses talents comme professeur aux écoles centrales, par sa haute compétence comme instructeur d'arrondissement, par ses remarquables aptitudes comme officier d'état-major et comme commandant de troupes, le colonel Steinbuch est certainement l'une des personnalités les plus marquantes de notre armée. Sous des dehors qui rappellent tant soit peu l'officier allemand, c'est un bon et vrai Suisse. Pendant les quelques années qu'il a passées à Lausanne comme instructeur d'arrondissement, il a su conquérir le respect et l'affection de nos troupiers romands et s'est acquis dans le canton de Vaud de solides amitiés.

Cela dit, espérons que le Conseil fédéral clora pour quelque temps la série des promotions au grade le plus élevé de notre armée. Bien que nous n'ayons que six divisions, nous avons une bonne douzaine de commandants de corps d'armée, quatorze, sauf erreur. Les mégalomanes les plus enragés conviendront que c'est assez.

Le Département militaire suisse, qui désormais s'appellera de nouveau Département militaire fédéral, vient d'adresser à tous les officiers supérieurs et aux officiers-instructeurs des « Directives » sur l'instruction dans les écoles de recrues. Si je passe sans transition

des commandants de corps aux « Directives », c'est que je soupçonne les uns d'avoir quelque responsabilité dans la naissance des autres. Sans vouloir rechercher la paternité plus ou moins légitime des « Directives », le ton général de ces dernières donne à croire qu'elles émanent plutôt d'hommes habitués à concevoir de grands plans de campagne que de simples mortels appelés à inculquer aux recrues les éléments du métier militaire.

J'ignore si notre ministre de la Guerre se rend compte de la valeur de quelques-unes des perles que ses « Directives » offrent si généreusement aux officiers-instructeurs. Je lui en signale une seule : Désormais, dans la position normale, la main sera appliquée contre la cuisse les doigts tendus, parce qu'« il y a des hommes qui ont de la difficulté à replier légèrement les doigts », comme le veut le règlement actuel. Pauvre armée suisse ! pauvres petits soldats arthritiques et artérioscléreux qui, à vingt ans — car il s'agit de recrues — ont déjà les doigts aussi raides que feue la Justice de Berne ! Ce n'est pas aux officiers-instructeurs, c'est aux médecins du recrutement qu'il fallait donner ces « Directives ».

Heureusement que la même circulaire abolit le pas de parade et qu'en ordonnant que les mains soient raides, elle permet que les pieds ne le soient plus.

La haine du Boche n'entraînera pas la *Revue militaire suisse* jusqu'à rendre l'Allemagne responsable de la raideur future de notre bipède antérieur comme elle l'a été de la raideur passée de notre bipède postérieur. Qu'il soit cependant permis au chroniqueur de saluer avec joie la reprise, sur une large échelle, des missions et stages d'officiers suisses dans l'armée française.

Grâce à l'amitié de la France et à l'obligeance du toujours aimable colonel Pageot, attaché militaire à Berne, de nombreux officiers suisses ont déjà eu le privilège de visiter les glorieux champs de bataille de France. Une première mission, officielle, a été reçue il y a quelques semaines par le général Alby, chef d'état-major de l'armée, qui a prononcé à cette occasion des paroles aussi cordiales que flatteuses à l'adresse de notre armée et de notre pays. D'autres missions privées suivront ; l'une au moins de nos sociétés d'officiers a déjà visité Verdun. Ainsi s'établira peu à peu, par le contact avec ceux qui ont combattu le bon combat un courant magnétique qui redonnera de la vie à notre organisme militaire neutralisé et fera plus pour déraïdir les muscles de nos recrues que toutes les circulaires des bureaux de Berne, qu'ils se dénomment « suisses » ou « fédéraux ».

Ce ne sont d'ailleurs pas seulement les jarrets et les doigts de nos recrues qui ont besoin d'exercices d'assouplissement, mais aussi nos cerveaux militairement ankylosés par cinquante-deux mois de ce service que l'ironie du destin a dénommé « actif » alors qu'il a été tout le contraire. Aussi faut-il savoir gré au gouvernement français d'avoir réservé à nos officiers un certain nombre de places dans les régiments et dans les écoles militaires des différentes armes. Deux places leur sont en outre offertes à l'Ecole supérieure de guerre, où ont professé Foch et Pétain, pour ne citer que ceux-là, et d'où sont sortis ces savants et brillants états-majors qui ont organisé et réalisé la victoire.

Espérons que nos dirigeants militaires feront largement profiter notre armée de l'offre généreuse de la France. Espérons surtout que notre état-major général comprendra toute l'importance de cette offre. Ce n'est un secret pour personne qu'avant la guerre les chefs du dit état-major ne voyaient guère les choses militaires qu'à travers les besicles allemandes et avaient en fort petite estime les aptitudes et la science de ceux qui ont mené les armées alliées à la victoire. Cette erreur a failli nous coûter notre indépendance et notre honneur. Le contact avec les états-majors français achèvera de désiller les yeux de ceux qui ne veulent pas voir et de faire entendre raison à ceux qui ne veulent pas entendre ; il nous débarrassera, espérons-le, des dernières traces de l'esprit malfaisant qui a trop longtemps empoisonné les hautes sphères de notre armée.

CHRONIQUE PORTUGAISE

(De notre correspondant particulier.)

Après la lutte. — Le Portugal et les compensations.

Le traité de paix présenté aux plénipotentiaires allemands est un formidable document. Il correspond aux événements non moins formidables qui l'ont rendu nécessaire, et il représente ainsi un point culminant de l'histoire.

Autrefois un traité mettant fin à une guerre se bornait généralement à une simple convention entre vainqueurs et vaincus.

L'Allemagne est entrée en lutte, en 1914, dans le but d'aboutir à un traité semblable asservissant les nations ennemies. Le traité de paix actuel, au contraire, ne se contente pas de régler la situation entre vainqueurs et vaincus ; il signifie plus que la fin d'une

série d'actions militaires et la victoire d'un groupe de nations sur un autre ; on a voulu, cette fois-ci, doter l'humanité d'une loi nouvelle obligeant les peuples à des relations cordiales, en cherchant par une formule pratique à se rapprocher de l'idéal sacré de la civilisation.

Napoléon victorieux a toujours combattu pour la gloire de son trône et pour les intérêts de son pays. Les traités de cette époque consacraient avant tout l'inviolabilité des trônes en étouffant, ainsi que l'a fait la *Sainte-Alliance*, toutes les protestations de la conscience humaine libérale et progressive. Les traités plus récents, marqués de la main de fer de Bismarck, inspirés par un militarisme violent et arbitraire, visaient à assurer la domination d'une race ou d'une seule caste, sur les autres. Le traité actuel est le premier fait au nom de la liberté et de la démocratie. Il rétablit le vrai principe social de justice selon lequel la force ne crée pas le droit, et il défend les petites nationalités.

Etant donné l'esprit d'un tel document, chacun estimait que les préjudices subis et les sacrifices faits par les Etats belligérants seraient intégralement réparés et cela pour faciliter le retour à la vie normale dans chaque pays. Le nôtre, entre autres, escomptait être indemnisé de toutes les dépenses faites exclusivement en vue de la guerre. On peut répondre à ceux qui prétendent que le Portugal n'a pas eu son territoire métropolitain ravagé par l'ennemi que notre petit pays a défendu héroïquement ses terres d'outre-mer, qui font pourtant partie du territoire national, et qui ont été envahies et saccagées par les Allemands. De plus, nous pouvons et devons considérer territoire national la bande de terrain dont l'occupation en France nous a été confiée, où flottait notre drapeau et où le sang généreux de nos soldats a coulé pour la défense de la civilisation. Le président de la délégation portugaise à Versailles a exposé clairement, en termes justes et fermes, notre situation : « Le Portugal se trouve ruiné du fait de la guerre ; sa participation à la lutte lui a coûté 2000 millions. Que revendiquons-nous ? des territoires ? du butin ? désirons-nous humilier l'ennemi ? Non, certes ; nous demandons seulement que l'Allemagne nous indemnise des sommes qu'il nous a fallu dépenser pour mettre au point notre armée de terre et de mer en vue de la collaboration avec les alliés. Ne serait-il pas équitable que les réparations à exiger des centraux ne servent pas aussi à rétablir l'équilibre rompu des budgets des diverses nations.

» Alléguera-t-on la pauvreté de l'Allemagne ? Mais on ne conce-

vrait pas qu'une nation qui a commis des crimes aussi monstrueux pendant quatre années ne soit pas obligée d'assumer toutes les responsabilités et toutes les charges du terrible conflit qu'elle a provoqué. Quels enseignements faudrait-il alors tirer de la guerre ? Que dirai-je à mes concitoyens lors de mon retour au pays ? Certes, nous ne sommes pas entrés dans la lutte pour des buts égoïstes, mais personne ne comprendrait que notre sacrifice causât notre ruine comme si nous étions vaincus. »

On peut donc dire qu'au point de vue des réparations justes et nécessaires dues aux petites nations qui ont souffert tout autant si ce n'est davantage que les grandes, le traité tel qu'il est connu se trouve en défaut. Mais nous croyons fermement que sur ce point le texte sera remanié, sinon l'effort accompli contre l'impérialisme allemand aurait été inutile. La guerre ayant réveillé dans la conscience universelle les sains principes du droit, il est fâcheux que ces principes ne soient pas tout à fait respectés.

La Belgique, martyre de la conflagration, symbole du sacrifice, qui par son effort gigantesque a sauvé, au début de la guerre, la France et l'Angleterre, ne reçoit pas en partage un pouce des territoires d'outre-mer qui ont appartenu à l'Allemagne. Et cependant la violation de la neutralité belge est le plus puissant argument moral contre l'Allemagne.

La Grèce, convulsionnée et ébranlée par la guerre, a chassé de son trône un roi ennemi des alliés ; le peuple grec, Vénizélos en tête, a lutté avec énergie contre la réaction et fortifié le parti anti-allemand. Malgré cela, la Grèce ne recueille pas le bénéfice de sa conduite.

La Serbie même, qui a vu tout son territoire envahi, ses populations fuyant devant l'ennemi, qui a enduré les plus grandes tortures qui puissent être infligées à un peuple libre, subit un traitement tout à fait indigne de sa grandeur héroïque et de sa loyauté.

Il en est de même pour la Roumanie, qui, abandonnée par la Russie, s'est vue contrainte à déposer les armes après complet écrasement.

Qu'en est-il du Portugal ? Répétons-le encore : au début de la conflagration, le parlement décide par acclamation de se solidariser avec les nations alliées. Le pays donne ses armes, ses canons, son pain, ses hommes ; tous les mouvements politiques intérieurs contre l'intervention sont conjurés. Il suit sans défaillance ni hésitation les indications de l'Angleterre. Les navires allemands mouillés dans les eaux territoriales sont réquisitionnés, d'où la déclaration

de guerre de l'Allemagne. Janvier 1917 voit partir le premier contingent de troupes portugaises pour la France. Comme à Naulila et sur le Rovuma, en Afrique, le sang portugais coule à la bataille de la Lys, en Europe. Jusqu'aux dernières heures de la guerre, il y a eu des soldats portugais au front. On conçoit dès lors quels sont les sacrifices immenses en vies et en argent qui résultèrent de cette conduite. Une paix signée sans compensations matérielles serait la ruine complète du pays. Aussi espère-t-il avec calme les justes réparations qui lui sont dues.

S'il est certain que les grandes nations ont fait des sacrifices énormes, les petites n'en ont pas fait de moindres, toutes proportions gardées.

Mais nous ne désespérons pas. Nous avons confiance dans les principes de justice qui ont groupé tant de peuples autour de la même bannière. Défendre la cause et vouloir le progrès des petites nations, c'est servir la cause et désirer le progrès des grands pays.

Mai 1919.

LIVRES REÇUS

Aux Eclaireurs de demain. Le livre des Louveteaux, par R. Baden-Powell. In-18. Neuchâtel, 1919. Delachaux et Niestlé. Prix : 4 fr.

Réquisitoire contre la Bulgarie, par R.-A. Reiss et A. Bonnasieux. Broch. de 64 p. Paris, 1919. Bernard Grasset, édit. Prix : 1 fr.

Vertus guerrières, par le capitaine Z. In-16. Paris, 1918. Payot et C^{ie}. Prix : 4 fr. 50.

La vérité sur le siège de Maubeuge, par le commandant Paul Casson. Avec une carte hors texte. In-16. Paris, 1919. Berger-Levrault. Prix : 3 fr. 60.

Batailles des Ardennes et de la Sambre, par le général Palat. Avec 8 cartes. Tome III^e de *La grande guerre sur le front occidental*. Grand in-8. Paris 1918. Chapelot, édit. Prix, 7 fr. 50.